

ID: 013-200035087-20210916-153_2021-DE



DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT D'ARLES

N° 153/2021

Objet : Information au Conseil Communautaire sur les décisions de la Présidente dans le cadre de l'exercice des délégations de pouvoir

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 septembre 2021.

PRÉSENTS:

Pour la Commune de BARBENTANE : BIANCONE Edith, BLANC Michel

Pour la Commune de CABANNES: HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : PONCHON Solange, DARASSE Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, SALZE Annie, REYNES Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER-CLARETON Angélique.

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique. Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSERE Jean-Marc

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (absent ayant donné pouvoir à Mme BIANCONE Edith)

Pour la Commune de CABANNES: CHEILAN François (absent ayant donné pouvoir à M. REYNES Bernard)

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel (absent ayant donné pouvoir à Mme PONCHON Solange)

CHAUVET Eric (absent ayant donné pouvoir à M. MARTIN Pierre Hubert)

Pour la Commune d'EYRAGUES: DELABRE Eric (absent ayant donné pouvoir à M. MARCON Patrick).

Pour la Commune de NOVES: REY Christian (absent ayant donné pouvoir à M. MARTIN-TEISSERE Jean-Marc)

Pour la commune de PLAN D'ORGON : LEPIAN Jean-Louis (absent ayant donné pouvoir à Mme CHABAUD Corinne),

Mme COUDERC-VALLET Jocelyne (absente ayant donnée pouvoir à M. ROBERT Daniel)

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves (absent ayant donné pouvoir à Mme MONDET Cécile)

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT.

Mme la Présidente expose que dans le cadre des délégations accordées au président par le Conseil Communautaire, il est porté à la connaissance du conseil les décisions prises en application de ces délégations.

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le



Décisions de la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règle ID:: 013-200035087-20210916-153_2021-DE accords-cadres

- Décision portant attribution à la société SOLUTP Terrassement VRD du marché de travaux n°2021M28-TVX pour la démolition d'une villa et dépendances et sécurisation de la parcelle Impasse des Acacias – ZA des Iscles – 13160 CHATEAURENARD pour un montant global forfaitaire de 6 520,40 € HT soit 7 824,48 € TTC pour une durée d'une semaine
- Décision de mission de représentation juridique dans le cadre du contentieux opposant la Communauté d'Agglomération Terre de Provence à Monsieur Didier BONNEFOY – Cabinet d'avocats SEBAN et Associés pour un montant forfaitaire provisoire de 5 500 € HT soit 6 600 € TTC
- Décision portant attribution à la société AS PROD d'une mission de réalisation de rampes d'accès aux containers sur la déchèterie d'Eyragues pour un montant global forfaitaire de 8 600 € HT soit 10 320 € TTC
- Décision portant attribution à la société Simpliciti d'un contrat n°2021C01-DECH d'acquisition et de maintenance du logiciel de géolocalisation et de guidage des bennes GEOTRANS ON LINE pour un montant forfaltaire de 12 865 €HT soit 15 438 €TTC, pour une durée de contrat de 60 mois
- Décision portant attribution à la SAS Packmat System d'une prestation de location d'un camion équipé d'un rouleau compacteur à déchets pour un montant forfaitaire de 9 830 €HT soit 11 796 € TTC, pour une durée de trois mois
- Décision portant attribution à la société RDT 13 du marché 2021M32-TRANSP pour l'exploitation de services routiers de transport public relatif à la navette intercommunale pour un montant estimatif de 27 200 € HT soit 29 920 €TTC pour une durée de 16 mois ferme à compter du 1^{er} septembre 2021
- Décision portant attribution à la société UBI Transport de marchés subséquents à l'accord-cadre signé par la CATP pour : - Lot n°2 : fonctionnement logiciel et matériel de la solution 2Place – marché subséquent n02020-08-192 ; lot n°3 : Evolutions logicielles des solutions 2School et 2Placeq- marché subséquent n°2020-08-193 ; lot n°4 : acquisition et maintenance de matériels complémentaires pour les solutions 2Scholl et 2place – marché subséquent n°2020-08-194
- Décision portant sur la construction d'une clôture maçonnée située en façade du site de la déchèterie de Mollégès, le long du chemin du Mas de Robin

Décisions de la Présidente portant sur l'exercice du droit de préemption

- Décision portant sur la déclaration d'Aliéner transmise par Me Sandrine MAURIN sur le lotissement de MAYA PRO 2 à Châteaurenard sur les parcelles BL 187 relative à la vente d'un bâtiment à usage mixte (activité et habitation) pour un montant de 375 000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption
- Décision portant sur la déclaration d'Aliéner transmise par Me Bénédicte SEGUI-DISANTANTONIO sur les parcelles AB 200 et 214 relative à la vente d'un bâtiment à usage mixte situé au 3800 route d'Avignon à Graveson pour un montant de 315 000 €. Il est décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption

Décisions de la Présidente portant sur la sollicitation de subventions

- Décision de sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation du schéma Eau Potable sur le territoire de Terre de Provence Agglomération – Phase 1 pour un montant de 339 350 € HT, sollicitation à hauteur de 60% soit un montant de 203 610 € HT
- Décision de sollicitation de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement sur le territoire de Terre de Provence Agglomération – Phase 1 pour un montant de 528 275 €HT, sollicitation à hauteur de 60% soit un montant de 316 965 €HT

Membres en exercice: 42 Donnent acte: 42

Fait à Eyragues, le 16 septembre 2021

